



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 174

---

## LE PATRIMOINE CANADIEN

Le programme national  
de développement d'archives

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 13 juin 2013

## LE SÉNAT

Le jeudi 13 juin 2013

### LE PATRIMOINE CANADIEN

#### LE PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT D'ARCHIVES

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse à madame le leader du gouvernement au Sénat.

J'ai posé des questions il y a quelques mois au sujet des compressions budgétaires à Bibliothèque et Archives Canada qui allaient avoir un impact sur l'accès des Canadiens à leurs archives.

Madame le leader m'a répondu que Bibliothèque et Archives Canada allait étendre ses services grâce à la mise sur pied de nouvelles technologies. Apparemment, Bibliothèque et Archives Canada aurait conclu une entente avec Canadiana, un organisme privé, pour élaborer projet de numérisation d'archives et de développement d'un portail payant.

L'entente, qui vise à numériser des millions d'images provenant de plusieurs centaines de collections qui sont de propriété publique, remettra les droits exclusifs à ces archives à Canadiana, et ce, pour les 10 prochaines années. Canadiana entend financer ce projet en faisant payer les Canadiens pour l'accès au matériel numérisé.

Madame le leader du gouvernement peut-elle confirmer que Bibliothèque et Archives Canada a l'intention d'étendre ses services en facturant les Canadiens pour l'accès à des archives qui sont de propriété publique et qui ont déjà été payées par les contribuables?

[Traduction]

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Honorables sénateurs, Bibliothèque et Archives Canada est une grande organisation dirigée de façon indépendante qui reçoit du contribuable environ 100 millions de dollars par année. Nous ne sommes pas d'avis que les Canadiens devraient payer une deuxième fois pour avoir accès au contenu historique des collections, et il incombe à l'organisation de faire connaître de façon proactive et transparente tout nouveau projet aux Canadiens.

**La sénatrice Tardif :** Honorables sénateurs, quand le gouvernement a éliminé le Programme national de développement des archives, l'an dernier, on nous a rassurés en disant que Bibliothèque et Archives Canada offrirait davantage de services en ligne aux Canadiens.

Ce que madame le leader a omis de dire, c'est que, pour compenser les coupes, Bibliothèque et Archives Canada allait devoir confier son travail à des entrepreneurs et céder les droits exclusifs sur des documents appartenant à l'État, faisant en sorte que les Canadiens doivent payer pour consulter le contenu des collections.

Une grande partie de ce contenu a été acheté par Bibliothèques et Archives Canada avec l'argent des contribuables.

Le gouvernement trouve-t-il normal que Bibliothèque et Archives Canada garde ce contenu hors du domaine public gratuit?

**La sénatrice LeBreton :** Je remercie la sénatrice de sa question. J'ai déjà été claire dans ma première réponse. Le ministre, comme la sénatrice Tardif doit le savoir, puisqu'il s'est fait poser la même question, demandera au nouveau président de réexaminer la situation et de voir s'il est possible de rétablir le Programme national de développement des archives d'une manière qui cadre dans le budget actuel.

**La sénatrice Tardif :** Honorables sénateurs, si Bibliothèque et Archives Canada est le gardien d'un bien important, pourquoi l'accord que cet organisme allait conclure avec une entreprise privée n'a-t-il pas été discuté? Pourquoi est-il resté secret? Pourquoi n'a-t-il pas été discuté publiquement ou au moins avec les groupes du milieu des bibliothécaires et des archivistes, qui n'ont pas été consultés et qui disent que, à cause du caractère secret de l'accord, il est impossible de savoir s'il est bon pour les Canadiens?

Pour reprendre les propos de l'archiviste de Vancouver Myron Groover, s'il faut prendre des décisions, il faut les prendre dans un esprit d'ouverture et de transparence et mener des consultations pour que les Canadiens et les spécialistes aient l'assurance qu'il s'agit du meilleur choix. Pourquoi n'a-t-on pas agi de la sorte?

**La sénatrice LeBreton :** Honorables sénateurs, je répète que le gouvernement ne croit pas que les Canadiens doivent payer pour consulter leurs propres documents historiques, mais il incombe à Bibliothèque et Archives Canada de faire connaître, de façon proactive et transparente, tout nouveau projet aux Canadiens.

Comme je l'ai dit, Bibliothèque et Archives Canada est une grande organisation qui est dirigée de façon indépendante. C'est à elle de dire pourquoi cette information n'a pas été rendue publique.

**La sénatrice Tardif :** Honorables sénateurs, madame le leader donnera-t-elle aux Canadiens l'assurance qu'ils n'auront pas à payer encore pour avoir accès à ces documents d'archives numérisés? Madame le leader prend-elle cet engagement?

**La sénatrice LeBreton :** J'ai dit que, à notre avis, les Canadiens ne devaient pas avoir à payer de nouveau pour consulter leurs propres données historiques, mais qu'il appartenait à Bibliothèque et Archives Canada de faire connaître aux Canadiens de façon proactive et transparente tout nouveau projet.

En ce qui concerne Bibliothèque et Archives Canada, qui reçoit beaucoup d'argent des contribuables, comme je l'ai dit, la position du gouvernement dans cette affaire est plutôt claire.